



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 15 décembre 2025 à 19 h 00, à l'hôtel de ville sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, sous la présidence de M. Sylvain Bouchard, maire.

Sont présents :

M. Sylvain Bouchard, maire
M^{me} Amélie Côté, conseillère
M. Martin Gélinas, conseiller
M^{me} Annick Latour, conseillère
M^{me} Judith Bujold, conseillère
M^{me} France Gendron, conseillère

Est absente :

M^{me} Marie Levert, conseillère

Sont également présentes :

M^{me} Marie-Josée Halpin, directrice générale
M^{me} Laurence-Thalie Oberson, directrice générale adjointe
M^e Audrey-Maude Parisien, greffière
M^{me} Annie Lo, trésorière

403-12-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: M^{me} Annick Latour, conseillère
Appuyé par: M. Martin Gélinas, conseiller
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis.

**1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR
LE BUDGET ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

La première période de questions a alors lieu.

Aucun citoyen ne demande à être entendu.

POINTS DE DÉCISION

404-12-25 ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* stipulant l'adoption du budget de la Ville pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT la présentation du budget.

Il est proposé par: M. Martin Gélinas, conseiller
Appuyé par: M^{me} Amélie Côté, conseillère
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2026, tel que présenté, au montant de 44 646 840 \$.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* stipulant l'adoption, au plus tard le 31 décembre de chaque année, du programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT la présentation du programme triennal d'immobilisations.

Il est proposé par: M^{me} Judith Bujold, conseillère

Appuyé par: M^{me} Annick Latour, conseillère

Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour un montant total de 36 717 119 \$ réparti comme suit:

Année	Montant
2026	3 520 833 \$
2027	16 746 684 \$
2028	16 449 602 \$

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- Mme Sophie Brunelle
- M. Richard Favreau
- M. Réal Théorêt

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par: M. Martin Gélinas, conseiller

Appuyé par: M^{me} Amélie Côté, conseillère

Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 39.

Sylvain Bouchard
Maire

Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière

Je soussignée, certifie par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025 à 19 h 00.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Annie Lo, directrice des Services administratifs et trésorière

EN ATTENTE D'APPROBATION